

MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

Étaient présents : Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, TALEC, MM. LIGNEAU, CAILLET, PHILIPPE, Mmes THOMAS et DAVIGNON

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mmes RENAULT (pouvoir à Mme COUTANT), M. GILLOT (pouvoir à M. PHILIPPE) et M. FURET (pouvoir à M. CAILLET)

M. **Michel LELARD** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Baux communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↪ accepte le remboursement du dépôt de garantie, suite à la résiliation de la convention d'occupation précaire du logement communal sis au-dessus de la mairie,
- ↪ décide d'établir une nouvelle convention d'occupation précaire d'un an, dans les mêmes conditions, à compter du 25 juin 2018, avec les candidats retenus,
- ↪ apporte des corrections à la rédaction de la délibération relative au bail d'habitation du logement de l'ancienne Poste, conformément aux préconisations du notaire,
- ↪ accepte la résiliation du bail commercial, suite à la cessation d'activités de M. François BUNET

Transports scolaires – avenant de prolongation à la convention de délégation de compétences du Département d'Eure et Loir aux AO2

M. le Maire donne lecture de l'avenant de prolongation d'un an de la convention de délégation de la compétence transport scolaire avec les AO2 du Département, tel que décidé lors de la commission permanente régionale du 13 avril 2018. Il est approuvé à l'unanimité.

Dérogation scolaire et restauration scolaire

M. le Maire évoque les différentes dérogations scolaires déposées, et propose de fixer un tarif différencié pour le restaurant scolaire, dès lors que la commune de résidence de l'élève, hors regroupement pédagogique, refuse de participer au déficit de celui-ci. Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas appliquer de tarif différencié, estimant qu'il n'est pas dans l'intérêt du pôle scolaire de refuser des inscriptions, et souhaite que la charge résiduelle soit répartie entre les 4 communes du regroupement pédagogique.

Droit de préemption sur vente SAFER

M. le Maire évoque l'appel de candidatures en cours de publication et informe le conseil de sa décision de ne pas exercer son droit de préemption ; le conseil municipal approuve.

Terrain de la Petite Touche – régularisation

M. le Maire informe le conseil municipal de la réponse faite par le Service des Hypothèques de Chartres, relative aux propriétaires de la parcelle cadastrée section YL n°52, et de l'issue de son entretien avec un des héritiers. Il est proposé un prix de 5 € le m2. Le conseil municipal accepte.

Réserve foncière au lieudit « La Perruche » - convention d'occupation précaire

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé, le 11 mai 2015 (*délibération n°15-42ter*) d'établir une convention d'occupation précaire pour les parcelles sises au lieudit « La Perruche » d'une surface de 10 ha 21a 33ca. Il propose de la renouveler dans les mêmes conditions pour cette année et propose d'établir, conformément à l'article L 411.2 du Code Rural, une convention d'occupation précaire avec chaque exploitant des parcelles susvisées, à savoir :

- Parcelles cadastrées section YN n°121 – 4 ha 02a 66ca – *SCEA DKE*
- Parcelles cadastrées section YN n°122 et 125 – 5 ha 07 a 55 ca et 1a 78 ca – M. *Nicolas LIGNEAU*

- Parcelles cadastrées section YN n°116 et 118 – 1a 29 ca et 1 ha 08a 05 ca – M. Pascal DORMEAU

Chaque convention est consentie pour une année culturale à compter du **1^{er} novembre 2018 pour finir au plus tard le 31/10/2019**. Le conseil municipal (à l'exception de M. LIGNEAU qui a quitté momentanément la séance) autorise le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

Présentation projet sécurisation du bourg

M. le Maire donne un compte rendu de son entretien avec les agents de la Direction des Routes du Conseil Départemental, en vue de mettre en œuvre des mesures pour réduire efficacement la vitesse lors de la traversée des Moulins, sur la RD 13. Il est décidé de réunir la commission ad hoc afin de mener une réflexion sur ce sujet.

Cérémonies du 14 juillet et du centenaire de l'Armistice

Le repas du 14 juillet sera réalisé par le Bon Moissonneur ; la commission se réunira fin juin pour définir le programme des festivités.

La classe de Mme ANGELI participera à la cérémonie du 11 novembre ; M. Laurent MENAGER et Mme Denise BOBET préparent l'exposition.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- des comptes rendus des réunions du conseil communautaire, du Syndicat du Pays Dunois, du S.I.S.S. de Brou et du SMAR 28
- du lancement des consultations d'entreprises pour la rénovation de l'éclairage extérieur de l'église et pour la réfection de la voirie communale, programme 2018,
- des devis pour la vidange du bac dégraisseur du restaurant scolaire,
- de la possibilité de faire enlever gratuitement l'huile usagée du restaurant scolaire par une entreprise spécialisée
- de la motion adoptée par le Comité de bassin Loire Bretagne le 26 avril 2018 et décide d'y adhérer
- des congés d'été du personnel communal ; comme d'habitude, le secrétariat de la mairie sera fermé au public tous les matins du 16 juillet au 31 août inclus (en juillet, il sera ouvert le samedi matin).
- des décisions prises par délégation du conseil municipal, à savoir les ventes de concessions de cimetière, l'acceptation du nouveau contrat d'assurances multirisques et la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption,
- du rapport de visite de la station d'épuration du 20 mars
- du rapport de mesures de champs électromagnétiques, relatif au relais de téléphonie mobile installé en début d'année au château d'eau de la Griserie
- des remerciements d'Unverre AUTREFOIS et du BAJE, suite au versement des subventions.

Séance levée à minuit